



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **25 juin 2012**

Délibération n° 2012-3078

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Rapport annuel 2011 de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL)

service : Direction de la prospective et du dialogue public

Rapporteur : Monsieur Crédoz

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 15 juin 2012

Secrétaire élu : Madame Emeline Baume

Compte-rendu affiché le : mercredi 27 juin 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Arrue, Mme David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Mme Bab-Hamed, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Fleury, Fournel, Galliano, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Olivier, Mme Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Mmes Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), Vullien (pouvoir à M. Bousson), Pédrini (pouvoir à M. Llung), Besson (pouvoir à M. Touléron), M. Charles (pouvoir à M. Buna), Mme Peytavin, M. Augoyard (pouvoir à M. Geourjon), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à M. Plazzi), MM. Coulon (pouvoir à M. Deschamps), Ferraro (pouvoir à Mme Dubos), Forissier (pouvoir à M. Buffet), Gentilini (pouvoir à M. Terrot), Mmes Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Goux), Laval (pouvoir à M. Barret), Palleja, Pesson (pouvoir à M. Lebuhotel), M. Serres (pouvoir à M. Roche), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Muet), M. Vergiat (pouvoir à M. Grivel), Mme Yérémián (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : MM. Giordano, Réale, Turcas, Vaté, Vurpas.

Séance publique du 25 juin 2012**Délibération n° 2012-3078**

commission principale : finances, institutions et ressources

objet : **Rapport annuel 2011 de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL)**

service : Direction de la prospective et du dialogue public

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 juin 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Présentation de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL)

La commission consultative des services publics locaux de la Communauté urbaine de Lyon a été créée en application de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité.

L'article L 1413-1 du code général des collectivités territoriales rend obligatoire, pour les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants, la mise en place d'une CCSPL pour l'ensemble des services publics qu'ils confient à un tiers par convention de délégation de service public ou contrat de partenariat, ou qu'ils exploitent en régie dotée de l'autonomie financière.

Présidée par le Président de l'assemblée délibérante ou son représentant, elle comprend :

- des membres de l'assemblée ou de l'organe délibérant, désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle,
- des représentants d'associations locales, nommés par l'assemblée délibérante.

Par délibération n° 2008-0276 du Conseil du 24 septembre 2008, la CCSPL se compose de 20 conseillers communautaires ayant chacun un suppléant et de 27 associations représentées par 49 personnes (depuis le Conseil de communauté du 13 février 2012).

Cette commission examine chaque année :

- les rapports annuels établis par les délégataires de services publics,
- les rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, d'assainissement, de collecte et de traitement des ordures ménagères,
- le bilan d'activité des services exploités en régie et dotés de l'autonomie financière,
- le rapport annuel établi par le cocontractant d'un contrat de partenariat.

Elle doit également être consultée sur tout projet de délégation de service public, de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, de partenariat et de participation du service de l'eau ou de l'assainissement à un programme de recherche et de développement. A la demande d'une majorité de ses membres, elle peut inscrire à son ordre du jour toute demande d'amélioration du service public.

Au-delà de ces prérogatives et conformément à la charte de la participation de la Communauté urbaine, la CCSPL est amenée à réfléchir dans le cadre de groupes de travail sur des sujets d'actualité concernant les compétences de la Communauté urbaine, la relation à l'usager, la qualité et le prix du service public.

Le Président de la CCSPL présente à son assemblée délibérante ou à son organe délibérant, avant le 1er juillet de chaque année, un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année précédente.

Présentation du rapport d'activités 2011 de la CCSPL

Rappel des objectifs politiques de la CCSPL

L'activité 2011 de la commission consultative des services publics locaux s'inscrit dans le cadre des objectifs suivants :

- associer la CCSPL aux réflexions stratégiques de la Communauté urbaine concernant l'avenir des services publics locaux afin d'enrichir le débat politique,
- améliorer la qualité des débats, des avis et des contributions,
- conforter la CCSPL comme un lieu de dialogue entre la Communauté urbaine et les associations d'usagers.

Retours sur les dossiers soumis à la commission en 2011

a) - Saisine des associations de la CCSPL

Saisine sur le prochain système de traitement des déchets

Après une saisine en 2010 sur le chauffage urbain dans le cadre de la relance du contrat de délégation de service public du réseau de chaud et de froid de Lyon-Villeurbanne, la CCSPL a été saisie en 2011 sur le prochain système de traitement des déchets, les usines d'incinération de la Communauté urbaine (Gerland et Lyon-nord) arrivant en fin de vie à horizon 2019.

Pour répondre à cette demande politique, un groupe de travail composé d'associations de la CCSPL et de membres du Conseil de développement de la Communauté urbaine a été mis en place dès novembre 2010. Les propositions du groupe de travail ont été rendues en juin 2011, après 8 mois de travail à partir de présentations, d'auditions, de visites et de nombreux débats. Intitulée "Le traitement des déchets du Grand Lyon en 2030 : un enjeu pour tous les citoyens", la contribution peut se résumer en 7 messages forts :

- réduire les déchets en agissant par la prévention à la source avec pour objectif une réduction de 15 % à l'horizon 2030 des déchets,
- favoriser le "recyclage matière",
- faire le choix de l'incinération et de la valorisation des déchets (verre et plastique),
- collecter de manière sélective les bio-déchets, notamment pour les gros producteurs,
- limiter au maximum le recours à la décharge et rester vigilant quant à sa capacité future,
- penser le dimensionnement des installations et équipements de traitement des déchets à de nouvelles échelles : ouvrir le service de collecte et de traitement aux industries et commerces,
- assurer une plus grande transparence de la part de la Communauté urbaine sur le traitement des déchets : systématiser l'information et le dialogue avec les citoyens sur l'activité et les conditions de collecte des déchets.

Le groupe de travail a retenu le scénario de traitement n° 2, à savoir : une unité de valorisation énergétique et augmentation du recyclage matière intégrant une augmentation du recyclage organique à partir de la collecte sélective des bio-déchets des gros producteurs.

Saisine sur le réaménagement de la structure tarifaire du prix de l'eau

Cette saisine intervient dans le cadre de la loi sur l'eau de 2006 et de l'arrêté ministériel du 6 août 2007 fixant la part maximale de l'abonnement à 30 % du montant total d'une facture moyenne de 120 mètres cubes et à 40 % pour les communes touristiques. Malgré l'absence d'obligation juridique de revoir la structure tarifaire actuelle du prix de l'eau (la Ville de Lyon étant classée commune touristique), la Communauté urbaine a souhaité recueillir l'avis des associations sur 3 scénarios de réaménagement de la structure tarifaire, visant à réduire la part abonnement dans le cadre des contraintes fixées par le contrat de délégation de service public.

L'absence de consensus quant au niveau de la part abonnement a conduit les associations à choisir de renvoyer le réaménagement de la part abonnement dans le cadre de la révision quinquennale. En conséquence, elles ont souhaité que la Communauté urbaine fasse porter les résultats de la révision quinquennale sur la baisse de la part abonnement et non sur le tarif au mètre cube.

Saisine sur le prochain service public d'eau potable

La Communauté urbaine a également saisi les associations de la CCSPL en juillet 2011 pour enrichir la réflexion politique sur la qualité de service et la tarification du prochain service public d'eau potable, les contrats d'affermage de production et distribution d'eau potable arrivant à échéance prochainement. La démarche de concertation s'est engagée dans le cadre d'un atelier eau "qualité de service et tarification", et s'est déroulée

sur le rythme d'une réunion par mois pour s'achever au 1er trimestre 2012 par la remise d'une contribution écrite :
Quel service public d'eau potable pour demain ?

b) - Avis réglementaire de la CCSPL

Parallèlement à ces saisines spécifiques, l'activité réglementaire de la CCSPL pour l'année 2011 s'est poursuivie dans le cadre de ses groupes de travail (eau-assainissement, déchets-chauffage urbain, stationnement-déplacements) et de 4 séances plénières.

En 2011, la CCSPL a remis son avis sur :

- le projet de délégation de service public de distribution d'eau potable des Communes de Givors et Grigny,
- les comptes-rendus techniques et financiers 2010 des délégataires,
- le rapport annuel 2010 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets,
- le rapport annuel 2010 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement,
- la révision du règlement de service du service public d'assainissement non collectif (SPANC).

c) - Informations à la CCSPL

Dans le cadre du suivi des dossiers sur lesquels les associations ont été saisies ou à la demande des membres, des points d'informations ont eu lieu sur les sujets suivants :

- la prise de compétence énergie par la Communauté urbaine : soutien aux actions de maîtrise de la demande en énergie et réalisation du schéma directeur sur les réseaux de chaleur,
- la consommation d'eau des bouches de lavage,
- l'intégration du service d'assainissement de Grigny à la régie de l'assainissement,
- la baisse de 22 % des montants des bordereaux de prix des contrats de délégation de service public de production et distribution d'eau potable,
- la présentation du nouveau champ de saisine de la CCSPL sur tout projet de participation du service de l'eau ou de l'assainissement à un programme de recherche et de développement, avant d'y engager le service,
- le projet de centre de contacts de la Communauté urbaine.

d) - Cycle de formation

Enfin, dans le cadre du cycle de formation annuel des membres de la commission et en lien avec les dossiers présentés à la commission, 3 visites ont été proposées :

- l'usine d'incinération des ordures ménagères de Gerland,
- l'éco-pôle de Tarvel (centre de valorisation bio-masse),
- le parc cimetière communautaire de Bron,

ainsi qu'une formation sur le "Contexte et les acteurs de l'énergie", organisée avec les services de la Communauté urbaine et l'association AMORCE ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

DELIBERE

Prend acte du rapport d'activités 2011 de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL).

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 27 juin 2012.